

# Annexe technique pour les itinéraires sylvicoles applicables en Cévennes



## Quelques définitions

**Andainer** : Mettre en cordons linéaires les rémanents (= résidus de coupe) afin de rendre la parcelle plus praticable notamment en vue d'un reboisement futur

**Annélation** : Action d'inciser l'écorce d'un arbre sur toute sa circonférence pour interrompre les flux de sève afin de l'affaiblir sans avoir à le couper.

**Coupe de taillis** : Coupe de l'intégralité des arbres présents sur la parcelle. L'espace restera forestier car les arbres repousseront à partir des souches.

**Coupe d'amélioration** : Correspond à une coupe d'éclaircie qui ne prélève qu'une partie des arbres. L'objectif de cette intervention est de favoriser les arbres de qualité (bien conformés, rectilignes, avec peu de branches) en leur donnant de l'espace pour qu'ils poussent plus vite.

**Gourmand** : Petite branche issue d'un bourgeon jusqu'alors dormant qui se réveille suite à une mise en lumière brutale.

**Rejet** : Nouvelle pousse issue d'une souche.

**Rémanents** : Bois, branches et débris divers restant sur le parterre d'une coupe après exploitation et vidange des produits.






## 5 règles d'or pour une coupe de châtaignier réussie :

- 1) Recourir à l'abattage directionnel** afin de préserver les arbres désignés ou les arbres d'avenir.
- 2) Couper les souches au ras du sol** (quelques centimètres de haut maximum) pour garantir une meilleure rectitude des rejets et ainsi limiter le risque de roulure. De plus, l'insertion des rejets à ras du sol favorise le développement de leur propre système racinaire permettant ainsi le rajeunissement de l'ensouchement.
- 3) Démanteler** et si possible étaler les rémanents afin d'accélérer leur décomposition et de permettre ainsi un retour rapide dans le sol de la matière organique nécessaire à l'alimentation des arbres. La mise en andains est à bannir sauf en cas de reboisement et le brûlage des rémanents est à éviter. Il n'est pas toujours facile de faire réaliser ces actions car elles impliquent de la manutention qui correspond souvent à un coût.
- 4) Lors d'une coupe rase, abattre** l'ensemble des tiges sinon, les tiges isolées restantes supporteront mal l'isolement (coups de soleil, instabilité, apparition de gourmands). Le sous-étage doit également être coupé pour ne pas gêner la régénération et la circulation des engins.
- 5) Éviter** lors des phases d'éclaircie l'exploitation en période de sève afin de réduire les risques d'écorçage lors du débardage.





## Ordre de grandeur de coûts des travaux proposés (2018) :

 OPÉRATION OU MATÉRIEL	 UNITÉS	 COÛT UNITAIRE HT
<b>Nettoyage</b> (rangement des rémanents de coupes en andains ou en tas)	Hectare	500 à 800 €
<b>Dessouchage</b>	Hectare	500 à 800 €
<b>Création de potet travaillé</b> (pelle mécanique ou pelle araignée)	Unité	0,8 à 1,2 €
<b>Plants forestiers en racine nue</b>	Plant	0,5 à 0,8 €
<b>Plant forestier en godet</b>	Plant	1,5 à 1,8 €
<b>Mise en place des plants</b> (plantation en plein sur terrain préparé)	Plant	0,5 à 0,7 €
<b>Mise en place des plants</b> (enrichissement de taillis)	Plant	2 à 4 € (peu de références chiffrées à ce jour)
<b>Traitement contre l'hylobe</b> (si coupe préalable de résineux)	Par plant	0,10 à 0,2 €
<b>Liteaux bois (1,5 m en acacia ou châtaignier)</b>	Unité	0,6-0,7 €
<b>Pose de 2 liteaux par arbre</b>	Arbre	0,7 à 1 € (en plein)
<b>Répulsif sanglier pour les arbres en godets</b> (fourniture et application)	Hectare	180 à 250 €
<b>Dépressage</b>	Hectare	1500 à 2000 €

### Exemple de calculs de coûts :

1/ Coût d'un **reboisement d'1 hectare en douglas** à une densité de 1100 plants/ha suite à une coupe de taillis de châtaignier  
Opérations : Nettoyage + Dessouchage + Ouverture de potets + achat des plants + mise en place des plants sans protection :  
 $700 € + 700 € + 1100 \times 1 € + 1100 \times 0,7 € + 1100 \times 0,7 € = 4\ 040 € \text{ HT}$

2/ Coût d'un **enrichissement de taillis de châtaignier sur 1 hectare avec du cèdre** à une densité de 200 plants/ha  
Opérations : achat des plants en godet + mise en place des plants à la pioche + passage de répulsif contre les dégâts de sanglier :  
 $200 \times 1,6 € + 200 \times 3 € + 250 € = 1\ 170 € \text{ HT}$

2018 - MOLINES L., MAGAUD JY.